

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 février 2020 à 19 h 30 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines  
Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges  
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth  
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset  
Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René  
Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper  
Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile  
Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie  
Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley  
Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie  
Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit Labre  
Louison Busque, représentant de Saint-Philibert  
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière  
André Roy, représentant de Saint-Martin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

**RÉSOLUTION NO: 5366-20**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5367-20**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
RÉGULIÈRE TENUE LE 23 JANVIER 2020**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy  
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 janvier 2020 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5368-20**

**RAPPORT FINANCIER 2019**

- CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a fait parvenir à chacun des membres de ce conseil un résumé du rapport financier 2019, lequel fut préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;
- CONSIDÉRANT que le rapport financier complet de la Régie pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 a été déposé à la direction générale et qu'il est disponible pour consultation;
- CONSIDÉRANT que Madame Karine Béland, représentante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, est présente à cette assemblée et qu'elle en fait la présentation;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay  
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 et qu'il autorise son président, Monsieur Marcel Busque et/ou son secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, à signer ledit rapport ainsi que tous documents relatifs à ce dossier, pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO : 5369-20**

**SURPLUS FINANCIER 2019**

- CONSIDÉRANT que l'exercice financier 2019 de la Régie s'est soldé par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 396 022,00 \$, ce qui porte le surplus accumulé de la Régie à 666 653,00 \$;
- CONSIDÉRANT que la Régie peut décider de l'affectation de ce surplus, et ce, en vertu de la loi;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux  
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** la Régie garde pour l'instant son surplus financier 2019.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DES TABLEAUX**  
**PARTAGE DES ACTIFS ET PASSIFS DE LA RÉGIE**

Madame Karine Béland, représentante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, dépose les différents tableaux concernant le partage des actifs et passifs de la Régie envers chacune des municipalités membres de cette dernière.

Copie de ces tableaux sera envoyée aux vérificateurs comptables des municipalités membres de la Régie.

**RÉSOLUTION NO : 5370-20**  
**MANDAT DE VÉRIFICATION 2020**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud de nommer ses vérificateurs comptables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a fait parvenir à la Régie en date du 13 février 2020, une offre de service au montant de 6 800,00 \$ pour la préparation des états financiers de l'année 2020, plus 1 350,00 \$ pour préparer le tableau de répartitions pour les fins de consolidation dans les municipalités membres;

CONSIDÉRANT qu'il faut ajouter les taxes applicables à ces montants;

CONSIDÉRANT que ce prix exclut les travaux de comptabilité que nous pouvons confier en sus, comme la comptabilisation des fonds, les écritures inter fonds, les analyses pour la facturation finale des municipalités ou la préparation de différents dossiers d'audit;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent  
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accorde à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, le mandat de vérification comptable et de préparation du tableau de répartitions aux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, et ce, au montant de 8 150,00 \$ plus taxes, avec obligation pour Raymond Chabot Grant Thornton de déposer le rapport financier de l'exercice financier 2020 au plus tard lors de l'assemblée régulière des membres de ce conseil prévue en février 2021.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 20 février 2020;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de janvier 2020;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de janvier 2020, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

## **RÉSOLUTION NO: 5371-20**

### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Fabien Couture  
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 579 336,90\$, salaires : 43 671,61 \$, pour un montant total de 623 008,51 \$.

ADOPTÉE

## **SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION**

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

## **RÉSOLUTION NO : 5372-20**

### **FONDS ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT que depuis un certain temps, des projets concernant l'environnement nous sont soumis à la Régie;

CONSIDÉRANT que la Régie encourage les municipalités à développer des projets pour diminuer l'enfouissement et encourager les citoyens à participer;

CONSIDÉRANT que la Régie est prête à participer financièrement, par son fonds environnement, jusqu'à cinquante pourcent du projet jusqu'à un maximum selon les calculs faits, à condition que la municipalité participe elle aussi pour l'autre cinquante pourcent;

CONSIDÉRANT que la Régie a fourni un document dans lequel on retrouve les conditions d'admission à chaque municipalité;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte la création d'un fonds environnement pour une durée de deux ans et selon les détails inclus dans les considérants précédents;

**QUE** ce conseil accepte le transfert du fonds accumulé vers le fonds environnement pour un montant de 60 000,00 \$.

ADOPTÉE

**INFORMATION TRAVAUX LET**

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

**RÉSOLUTION NO: 5373-20**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #61-20**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier  
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le Règlement #61-20 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-sud décrétant des travaux estimés à 700 000,00 \$ afin d'effectuer des travaux pour la venue de Viridis (construction du chemin d'accès, préparation du terrain et déboisement) et pour ce faire, autoriser un emprunt n'excédant pas 700 000,00 \$ remboursable sur une période maximale de 20 ans afin d'en acquitter les coûts soit et est adopté;

**QUE** le Règlement #61-20 fasse partie intégrante de la présente résolution tout comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5374-20**

**ENTENTE GERVAIS FORTIN**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée par Monsieur Gervais Fortin pour effectuer des travaux sur le chemin mitoyen entre leur lot et les terrains de la régie;

CONSIDÉRANT qu'il y a des frais reliés à ces travaux;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Régie pourrait être possible par la cession d'une coupe de bois sur notre terrain;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte l'entente avec monsieur Gervais Fortin;

**QUE** ce conseil demande que les preuves (factures, billets,) nous soient fournies.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5375-20**

**DOSSIER COLLECTE DU CARTON**

CONSIDÉRANT qu'une étude a été effectuée pour évaluer la meilleure option possible dans le but de continuer de collecter le carton;

CONSIDÉRANT que le carton sera ramassé avec le camion benne, acquis de Récupération Paradis Roy Inc, et transporté au centre de tri Frontenac;

CONSIDÉRANT que le carton en ballot sera collecté par Cartonek Inc.;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay  
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte la décision prise par le directeur général suite à l'étude du dossier de la collecte de carton effectuée par Récupération Paradis Roy Inc.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5376-20**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21 h 08

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE**

**MARCEL BUSQUE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**ERIC MAHEUX**